

AVIS PUBLIC

BUDGET 2026

Le 16 décembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a adopté, par la résolution 2025-244, son Budget 2026 ainsi que par la résolution 2025-245 son Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Le 16 décembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a adopté le Règlement no 287-2025 Règlement de taxation 2026.

BUDGET 2026

REVENUS

Taxes	299 670 \$
Taxe pour les matières résiduelles	64 554 \$
Terres publiques	4 086 \$
Péréquation	39 375 \$
Dotations spéciales de fonctionnement	54 251 \$
Subvention-Réseau routier	295 399 \$
Autres recettes de sources locales	36 030 \$
TOTAL DES REVENUS	793 365 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	238 317 \$
Sécurité publique	54 623 \$
Transport	206 128 \$
Hygiène du milieu	51 953 \$
Urbanisme	1 263 \$
Loisirs et culture	23 155 \$
Frais de financement et d'administration	81 696 \$
Remboursement de la dette à long terme	143 100 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	800 235 \$

AFFECTATIONS

Surplus accumulé non affecté	-9 370 \$
Remboursement fond Élection	2 500 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	-6 870 \$

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	- \$
--	-------------

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Année	Projet	Département	Montant estimé	Mode de financement
2026	Achat et installation d'un Réservoir d'eau	Incendie	140 000 \$	Subvention TECQ
2026	Réparation du Pont au 3 ^e rang (pont du ruisseau à John-Larocque)	Voirie	100 000 \$	Subvention TECQ
2027	Rénovation du Bureau Municipal	Administration	75 000 \$	Subvention TECQ
2028	Achat d'un camion	Voirie	60 000 \$	Emprunt
TOTAL			375 000 \$	

TAXATION 2026

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **0,79/100 \$** pour l'année 2026.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé comme suit :

Logement	318.00 \$
Commerce	318.00 \$
Autres	318.00 \$ (Bureau de poste)

N. B.- Pour les rangs 9 et 10 de Saint-Jogues appartenant à la Municipalité de Saint-Godefroi, les tarifs de compensation pour l'enlèvement des ordures ne seront pas appliqués, étant donné qu'aucun service ne sera offert dans les rangs susmentionnés.

VERSEMENTS ET ÉCHÉANCES

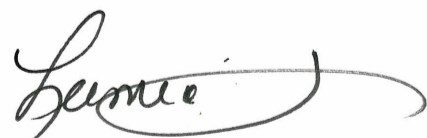
Le Conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensation seront payables en quatre (4) versements égaux : le premier versement étant dû le 1^{er} avril 2026, le second versement le 1^{er} juin 2026, le troisième versement le 1^{er} août 2026 et le quatrième versement le 1^{er} octobre 2026. Afin de bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédent à 300,00 \$ pour chaque unité d'évaluation.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi est fixé à 12 % pour l'exercice financier 2026.

Le Règlement 287-2025 peut être consulté aux heures régulières du bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Godefroi, le 17 décembre 2025.



Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière